

Signature du contrat de bassin des Nives 2015-2018



Vendredi 2 octobre 2015 à 10h30
Syndicat mixte de l'Usine de la Nive
27, avenue de Cambo à Anglet

Signature du Contrat de bassin des Nives ***Une nouvelle feuille de route pour la Nive***

Vendredi 2 octobre 2015 à 10h30
au siège du Syndicat mixte de l'Usine de la Nive
27, avenue de cambo à Anglet (64 600)

Avec 140 actions programmées sur trois ans, le nouveau dispositif que constitue le Contrat de bassin des Nives marque l'engagement des élus locaux de Bayonne à Esterençuby, des syndicats de gestion de l'eau, de l'agence de l'eau, du Conseil départemental et du Conseil régional pour l'amélioration de la qualité des eaux.

Coordinateur et animateur de ce dispositif, le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive poursuit avec ce nouvel outil son action en faveur de la rivière et de ses multiples usages : eau potable, pêche, sports d'eau, préservation de la biodiversité, etc.

Le Contrat de bassin des Nives est l'aboutissement d'un long **travail de concertation**. Les élus locaux, les acteurs socio-économiques, les services de l'Etat et les partenaires technico-financiers (agence de l'eau Adour-Garonne, Département des Pyrénées-Atlantiques et Région Aquitaine) se sont associés pour définir et élaborer une politique de gestion de la rivière conciliant les besoins de la vallée et une gestion durable du milieu naturel.

Ce contrat de bassin s'inscrit dans une logique de continuité pour les 46 communes de la vallée et l'Agglomération Côte Basque-Adour fédérées au sein du Syndicat mixte du bassin versant de la Nive. Il constitue en effet le **prolongement des efforts engagés depuis 15 ans** dans le cadre du premier contrat de rivière des Nives, qui a permis plus de 20 millions d'euros d'investissements en faveur de la Nive.

La mise en œuvre de ce programme d'actions opérationnelles 2015-2018 se décline en 4 volets :

- Volet A : Reconquérir la qualité des eaux
- Volet B : Sécuriser la ressource en eau potable
- Volet C : Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau
- Volet D : Suivre l'évolution de la qualité et sensibiliser les acteurs et le public

Le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive assurera la coordination de l'ensemble des actions du contrat de bassin ainsi que la Maîtrise d'ouvrage de certaines d'entre-elles.

Le contrat de bassin représente au **total un investissement de 12 800 500 euros subventionné à 43%** par l'agence de l'eau Adour-Garonne (32%), le Département des Pyrénées-Atlantiques (9%) et la Région Aquitaine (2%). **Le Smun** participera à hauteur de **150 000 euros**, par le biais d'une **convention de partenariat adossée au contrat de bassin**, pour le financement de certains projets contribuant à l'amélioration de la qualité des eaux sur son territoire. Le reste sera assuré par l'autofinancement des collectivités et des structures ayant la maîtrise d'ouvrage des actions.

La signature du contrat de bassin des Nives aura lieu à **Anglet le vendredi 2 octobre 2014 à 10h30 au siège du Smun** (Syndicat mixte de l'Usine de la Nive), partenaire historique des signataires du Contrat de bassin pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Nive.

DOSSIER DE PRESSE

Déroulement de la cérémonie de signature

A partir de 10h15 – Accueil des participants

A partir de 10h30

Discours et allocutions :

- 10h45 : rappel des enjeux et des objectifs du contrat de bassin par Monsieur GALANT, Président du Syndicat mixte du bassin versant de la Nive
- de 10h55 à 11h40 interventions de :
 - **Jean-Michel GALANT**, Président du Syndicat mixte du bassin versant de la Nive
 - **Patrick CHASSERIAUD**, Président du Syndicat mixte de l'usine de la Nive
 - **Laurent BERGEOT**, Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne
 - **Jean-Jacques LASSERRE**, Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
 - **François MAITIA**, Vice-président du Conseil régional Aquitaine
 - **Valérie DEQUEKER**, Déléguée communautaire de l'Agglomération côte basque - Adour
 - **Vincent BRU**, 1^{ER} Vice-président de la Communauté de Communes Errobi
 - **Florence DESTIN**, Présidente du Syndicat mixte de la Nive maritime
- 11h40 : **Signature du Contrat de bassin + photo**
- de 11h40 à 12h00 : Temps d'échange avec la presse
- de 12h00 à 12h30 : **Apéritif de clôture avec des produits locaux**



La presse est invitée à toute la séance

DOSSIER DE PRESSE

Qu'est-ce qu'un contrat de bassin ?

Un contrat de bassin est une déclinaison opérationnelle à l'échelle d'un bassin versant d'une politique publique de gestion de l'eau

C'est un programme d'investissement pluriannuels et multithématiques dont les objectifs visent à améliorer la qualité de l'eau, à valoriser le milieu aquatique et à gérer de manière équilibrée et durable la ressource en eau.

Le Contrat de bassin rassemble **les acteurs de la gestion de l'eau sur un même bassin versant** autour d'un objectif commun de préservation des milieux aquatiques.

Les investissements programmés dans un contrat de bassin s'attachent à répondre en outre aux **obligations réglementaires Française** (loi sur l'eau) et **Européenne** (Directive Cadre sur l'Eau, etc.)



Que contient un contrat de bassin ?

Le programme d'actions du **contrat de bassin** est défini à partir de la réalisation d'un **diagnostic du territoire** et d'une importante **concertation** avec les Maîtres d'ouvrage de la vallée.

Ainsi, sur le bassin versant de la Nive, le **Syndicat mixte du bassin versant de la Nive** a mené une **cinquantaine de réunions** avec les différents acteurs et l'eau et les partenaires technico-financiers.

Celles-ci ont abouti à l'établissement d'un **programme opérationnel** comprenant **140 actions** qui tiennent compte des **spécificités locales**, des **capacités techniques** du territoire, des **capacités d'investissement** et des **obligations réglementaires**.

EXEMPLE D' ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE BASSIN

Volet A : Reconquête de la qualité des eaux

Enjeu poursuivi par le plan d'actions :

☞ Retour au bon état de l'ensemble des masses d'eau

- Type d'action : Réhabilitation de réseaux d'assainissement non conformes
- Type d'action : suppression d'assainissements non collectifs défectueux
- Type d'action : amélioration des pratiques agricoles
- Type d'action : diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collectivités du territoire

DOSSIER DE PRESSE

Contexte du Contrat de bassin des Nives

La signature du contrat de bassin des Nives marquera le lancement d'un programme d'actions pluriannuel d'une durée contractuelle de 3 ans.

Ce nouveau document cadre s'inscrit sous le signe de la continuité des efforts entrepris par le territoire entre 2001 et 2011 dans le cadre du contrat de rivière des Nives.

Retour sur le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche...

D'Estérençuby à Bayonne : un territoire hétérogène aux activités et enjeux variés

Le contrat de bassin des Nives concerne l'ensemble du bassin versant des Nives. D'Estérençuby à Bayonne, la Nive draine un bassin de 1 000 km² recouvrant une multitude de milieux, de paysages, d'activités économiques et culturelles. Le diagnostic socio-économique du territoire reflète la richesse de la rivière : richesse par la diversité de ses usages et fonctions, et par l'importance stratégique, économique ou patrimoniale de bon nombre d'entre eux.

Ce diagnostic fait également apparaître des préoccupations différentes entre communes rurales et urbaines. En effet, avec plus de 70 % des communes du territoire ayant une population inférieure à 1 000 habitants, l'amont du bassin versant de la Nive présente un caractère rural marqué. En revanche, les 2/3 de la population sont concentrés sur l'aval du territoire, notamment sur l'agglomération littorale. Cette hétérogénéité dans le peuplement du bassin n'est pas sans conséquences sur la gestion de l'eau : surcoût des infrastructures dans les secteurs à faible densité de population, manque de professionnalisation des services sur l'amont du bassin, forte pression sur l'aval du territoire, et notamment au regard de la production d'eau potable et de la qualité des eaux de baignade.

Un enjeu commun : la reconquête de la qualité bactériologique des cours d'eau

Une préoccupation centrale reste toutefois partagée par l'ensemble du territoire : la dégradation de la qualité bactériologique des cours d'eau. En effet, des analyses de la qualité des eaux superficielles mettent en évidence une qualité bactériologique de l'eau dégradée sur l'ensemble du territoire, conduisant à une interdiction de la baignade dans la Nive depuis 1983 et nécessitant un traitement très performant pour assurer la production d'eau potable à partir de l'usine de la Nive.

Une solidarité côte-intérieur concrétisée grâce à la forte implication du Smun et de l'Acba

Dans ce contexte, l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires technico-financiers ont signé en 2001 le **contrat de rivière des Nives**, avec pour objectif majeur la reconquête de la qualité bactériologique des eaux superficielles.

Ce Contrat de rivière a permis en 2004 de concrétiser une solidarité entre la côte et l'intérieur du territoire en partenariat avec le **Syndicat mixte de l'Usine de la Nive** et l'**Agglomération côte basque – Adour**. Grâce à la très forte implication technique et financière de ces partenaires, 19 stations d'épuration ont pu être créées, représentant plus de 20 millions d'euros de travaux.

2001-2011 : bilan positif du contrat de rivière

Cette solidarité côte-intérieur n'est pas la seule action positive à l'actif du contrat de rivière des Nives. En effet, entre 2001 et 2011 le contrat de rivière a permis :

- d'améliorer la qualité des eaux superficielles du bassin, notamment par temps sec,
- de créer et d'améliorer les équipements en assainissement,
- de structurer le territoire en maîtrises d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau,
- de mettre en place et de développer une politique d'éducation à l'environnement ambitieuse auprès des établissements scolaires de la vallée,
- de réaliser des travaux de restauration des berges, d'enlèvement de décharges, de gestion de la végétation,
- de travailler avec le monde agricole pour réduire leur impact sur le milieu aquatique.

Contrat de bassin et Natura 2000 : deux outils complémentaires

Le réseau Natura 2000, mis en place pour stopper la perte de la biodiversité en Europe, vise la conservation des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire, à travers la mise en œuvre d'actions durables et concertées. Après avoir élaboré en 2009 le document d'objectifs du site Natura 2000 « La Nive », plan de gestion visant à favoriser le maintien de la biodiversité des cours d'eau tout en tenant compte des exigences du territoire, le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive anime cette démarche.

Le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive dispose et anime donc deux outils opérationnels de gestion :

- l'outil « Natura 2000 », qui se concrétise par l'élaboration d'un plan de gestion sur 5 ans (2013-2017) visant à identifier et à mettre en œuvre l'ensemble des actions permettant de conserver ou d'améliorer l'état des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui y vivent ;
- l'outil « contrat de bassin », outil opérationnel de programmation sur trois ans, visant à concourir aux objectifs définis par la DCE et le Sdage.

Chacun de ces deux outils permet le déblocage de leviers financiers facilitant la mise en œuvre des programmes de gestion.



Smun & Syndicat mixte du bassin versant de la Nive Historique d'un partenariat renouvelé

Si la signature du contrat de bassin des Nives se déroule au Syndicat mixte de l'usine de la Nive (Smun), ce n'est pas un hasard, mais bien un symbole. Le Symbole du partenariat qui lie ces deux structures depuis plus de 10 ans et qui a vocation à se poursuivre pendant encore plusieurs années.

Retour sur cette collaboration fructueuse...

2004 : la naissance d'un partenariat au service de la qualité des eaux de la Nive

En 2004 les travaux menés dans le cadre du contrat de rivière des Nives mettent en lumière une **qualité bactériologique globalement dégradée d'amont en aval**.

Cette situation est la conséquence d'un assainissement globalement faible. En effet, l'amont du bassin versant est essentiellement composé de communes rurales dotées de moyens financiers réduits et qui rencontrent des difficultés pour la mise en œuvre de leurs travaux d'assainissement.

Ce constat a orienté la réflexion sur le **nécessaire renforcement des solidarités à l'échelle du bassin versant** afin d'acquérir la qualité de l'eau à laquelle le territoire aspire. Cette solidarité s'était matérialisée par une participation totale de 760 000 euros du Smun et de 1 500 000 euros de l'Acba. Ce projet marquera le **début d'une collaboration** entre le **Syndicat mixte du bassin versant de la Nive** et le **Smun**.

2004-2014 : des résultats probants en termes de qualité des eaux

Les 10 années de travail partenarial mené ont permis de doter la vallée du parc d'assainissement **dont elle avait besoin**. Le fonds de solidarité a permis de soutenir de nombreux projets structurants : 18 stations d'épuration créées, 7 stations réhabilitées, 13 projets de réhabilitation de réseau/fiabilisation de la collecte, 16 projets d'extension de réseau.

Les résultats d'analyses montrent une globale amélioration de la qualité de la Nive par temps sec.

Une partie des objectifs est donc atteinte, mais les efforts restent à poursuivre, notamment pour améliorer la qualité bactériologique des eaux par temps de pluie.

Nécessaire poursuite des efforts entrepris : une convention de partenariat adossée au contrat de bassin

Les efforts entrepris seront poursuivis et une nouvelle convention de partenariat, **adossée au contrat de bassin des Nives**, a été signée pour trois années entre le Smun et le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive.

Elle engagera le Smun auprès du Syndicat de la Nive à hauteur de **50 000 euros/an pendant 3 ans** et permettra d'aider à la **mise aux normes de l'assainissement sur le territoire d'exercice du Smun**.

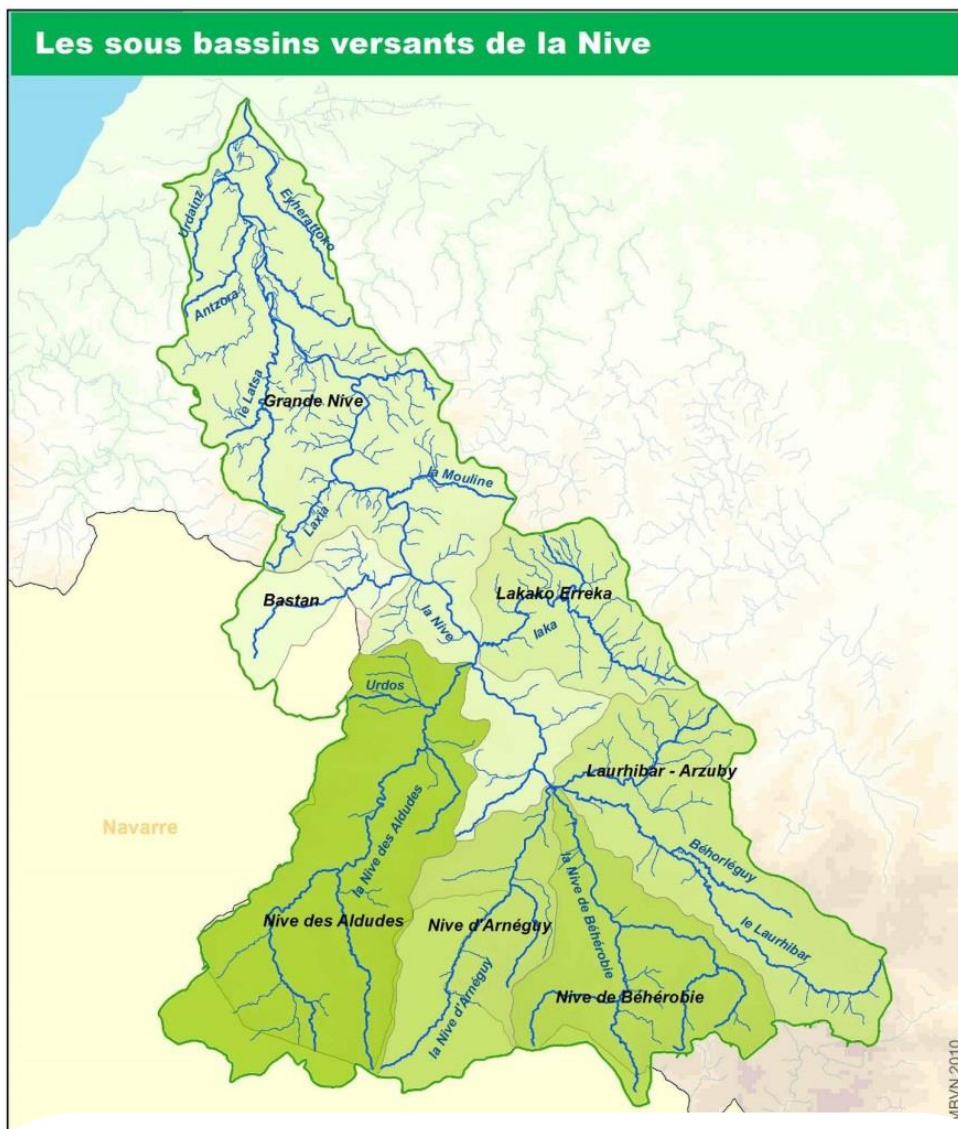
Le Smun n'est donc pas signataire du contrat de bassin des Nives, mais il s'engage auprès de l'ensemble des acteurs de l'eau de la vallée pour la reconquête de la qualité des Nives par le biais d'une convention de partenariat de 150 000 € adossée au contrat de bassin.

DOSSIER DE PRESSE

Caractéristiques du bassin versant des Nives

La Nive, Errobi en basque, est une rivière située en plein cœur du pays basque, et dont une partie du bassin versant est situé en Navarre.

Ce territoire de 1 000 km² compte environ 150 000 habitants répartis sur 47 collectivités : 46 communes et l'Agglomération côte basque-Adour.



Un réseau hydrographique dense

Avec ses 1 300 km de cours d'eau permanents ou temporaires, le réseau hydrographique de la Nive est très dense.

Longue de 55 km et d'orientation générale Sud-est/Nord-ouest, la Nive résulte de la jonction de cinq principaux cours d'eau :

- La Nive d'Arnéguy qui prend sa source en Navarre au Puerto de Ibaneta.
- La Nive de Béhérobie qui prend naissance à 1 300m d'altitude.
- Le Laurhibar qui naît en forêt d'Iraty.
- L'Arzuby qui prend sa source à Bustince Iriberry
- La Nive des Aldudes qui prend sa source en amont d'Urepel

Le bassin de la Nive au regard de la DCE (Directive Cadre Européenne)

Le bassin versant de la Nive est découpé en **29 masses d'eau superficielles** en rivière, dont 62% d'entre-elles sont classées en bon ou très bon état.

Trois masses d'eau feront l'objet d'une attention particulière tout au long du contrat. Il s'agit de :

- **La Nive** : du confluent de la Nive d'Arnéguy au confluent de la Nive des Aldudes.
- **La Nive** : du confluent de la Nive des Aldudes au confluent du Latsa.
- **La Nive** du confluent du Latsa au confluent de l'Adour.

Contrat de bassin des Nives : la déclinaison locale d'une politique définie à l'échelle du Grand Sud-Ouest

Le contrat de bassin des Nives s'inscrit dans une démarche globale de réflexion territoriale portée par l'agence de l'eau Adour-Garonne.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau sur le territoire du bassin hydrographique qui couvre 1/5ème du territoire national dans le grand Sud-Ouest. La mission essentielle de l'Agence vise à préserver et à gérer au mieux les ressources en eau des bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Le bassin Adour-Garonne offre une grande diversité de richesses naturelles : deux châteaux d'eau naturels, les Pyrénées et le Massif central, 120 000 km de cours d'eau, des ressources souterraines importantes et une frange littorale de 420 km. L'agence de l'eau Adour-Garonne, dont le siège est à Toulouse, emploie 260 collaborateurs dans ses cinq délégations territoriales : Pau, Bordeaux, Brive, Rodez, et Toulouse.



DOSSIER DE PRESSE

Les grands enjeux du contrat de bassin

VOLET A : *Reconquérir la qualité des eaux*

Les principaux enjeux du territoire

- Retour au bon état des eaux pour l'ensemble des masses d'eau (29 masses d'eau dont 38% d'entre elles dégradées)
- Poursuite de l'optimisation de l'assainissement domestique
- Poursuite de la sensibilisation des agriculteurs du territoire pour l'amélioration de leurs pratiques
- Améliorer la vision d'ensemble de l'assainissement pour mieux appréhender les enjeux du territoire
- Promouvoir le développement de l'agriculture biologique comme outil d'amélioration de la qualité des eaux

Montant Volet A :
10 376 500 € TTC

81% du montant total du contrat



Les principales actions du contrat

- Etudes pour l'amélioration de la connaissance du système d'assainissement
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement
- Suppression des assainissements non collectifs défectueux
- Contrôle des branchements d'assainissement
- Animations pour la réduction de la contamination bactériologique d'origine agricole
- Sensibilisation aux changements de pratiques agricoles
- Etude prospective sur la production d'effluent du territoire
- Coordination et animation du programme « zéro phyto » dans les collectivités
- Animation du site pilote « Eau&Bio »

VOLET B :

Sécuriser la ressource en eau potable

Les principaux enjeux du territoire

- Mise aux normes réglementaires avec la protection des captages pour l'alimentation en eau potable
- Réduction des unités de distribution non conformes
- Structurer et professionnaliser les unités de gestion de l'amont du territoire

Montant Volet B :
721 700 € TTC

6% du montant total du contrat



Les principales actions du contrat

- Mise en place des périmètres de protection des captages
- Mise en place de traitement à la source pour la réduction des non-conformités
- Optimisation de la gestion de l'eau potable sur la partie « Nive amont » du territoire
- Etude diagnostic des réseaux d'eau potable

VOLET C :

Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau

Les principaux enjeux du territoire

- Assurer la sécurité publique
- Instaurer une gestion respectueuse et sélective de la ripisylve
- Mettre en place des plans de gestion des espèces invasives pour faire reculer leur présence sur le bassin
- Faire évoluer les mentalités afin d'éradiquer une conception de la rivière « poubelle »
- Concilier les usages et les activités liées aux milieux aquatiques et le fonctionnement des cours d'eau
- Initier une réflexion sur la mise en place d'une gouvernance efficace dans le cadre de la nouvelle compétence Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Montant Volet C :

1 117 800 € TTC

9% du montant total du contrat



Les principales actions du contrat

- Protection des berges au droit des infrastructures publiques
- Gestion des atterrissements
- Gestion de la ripisylve
- Suppression des dépôts sauvages
- Information et sensibilisation
- Réaliser une étude juridique et technique sur l'application de la nouvelle compétence Gemapi

VOLET D :

Suivre l'évolution de la qualité des eaux et sensibiliser les acteurs et le public

Montant Volet D :

584 500 € TTC

5% du montant total du contrat

Les principaux enjeux du territoire

- Recueillir de la donnée sur la qualité des eaux de la Nive et communiquer dessus
- Répondre à une demande forte en termes d'éducation à l'environnement
- Elaborer un plan de communication sur les actions du syndicat
- Développer la dynamique existante sur le territoire de gestion collective de la ressource en eau



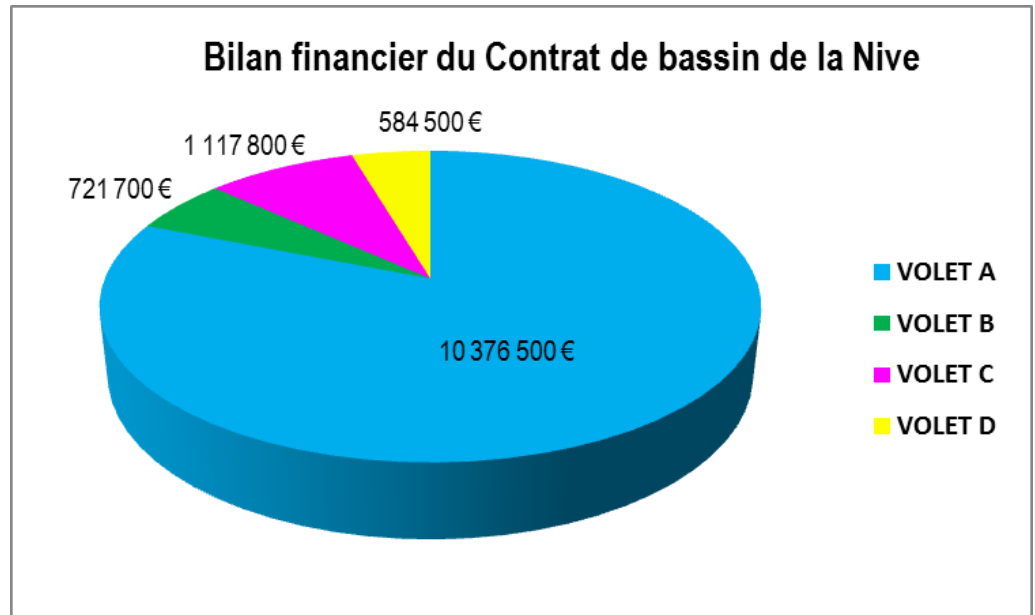
Les principales actions du contrat

- Améliorer les connaissances sur la qualité des eaux de la rivière
- Coordination des connaissances et des données
- Poursuivre et développer les animations mises en place dans les établissements scolaires de la vallée
- Elaborer un plan de communication sur les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de bassin
- Développer des animations à destination du grand public pour la sensibilisation aux objectifs du Sdage, de la DCE et plus globalement aux objectifs environnementaux poursuivis par le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive
- Etudier la pertinence et la faisabilité de l'émergence d'un Sage Nive
- Organiser des formations collectives pour les agents et les élus des services publics de gestion de l'eau potable
- Animer, suivre et mettre en œuvre les actions du contrat

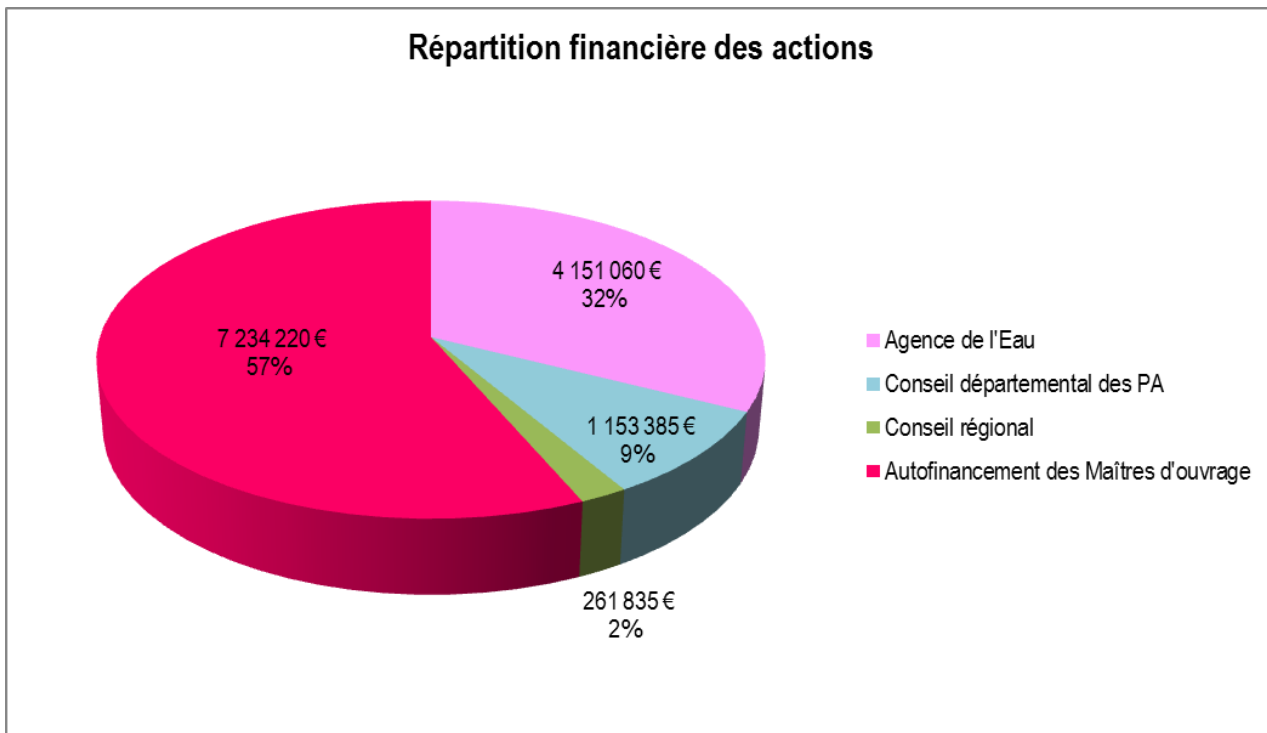
DOSSIER DE PRESSE

Finances

Le contrat de bassin de la Nive : 12 800 500 euros TTC, réparti comme suit :



Les participations financières mobilisées pour le financement des actions sont les suivantes :



Comme toute politique publique, le Contrat de bassin des Nives fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation tout au long de sa mise en œuvre

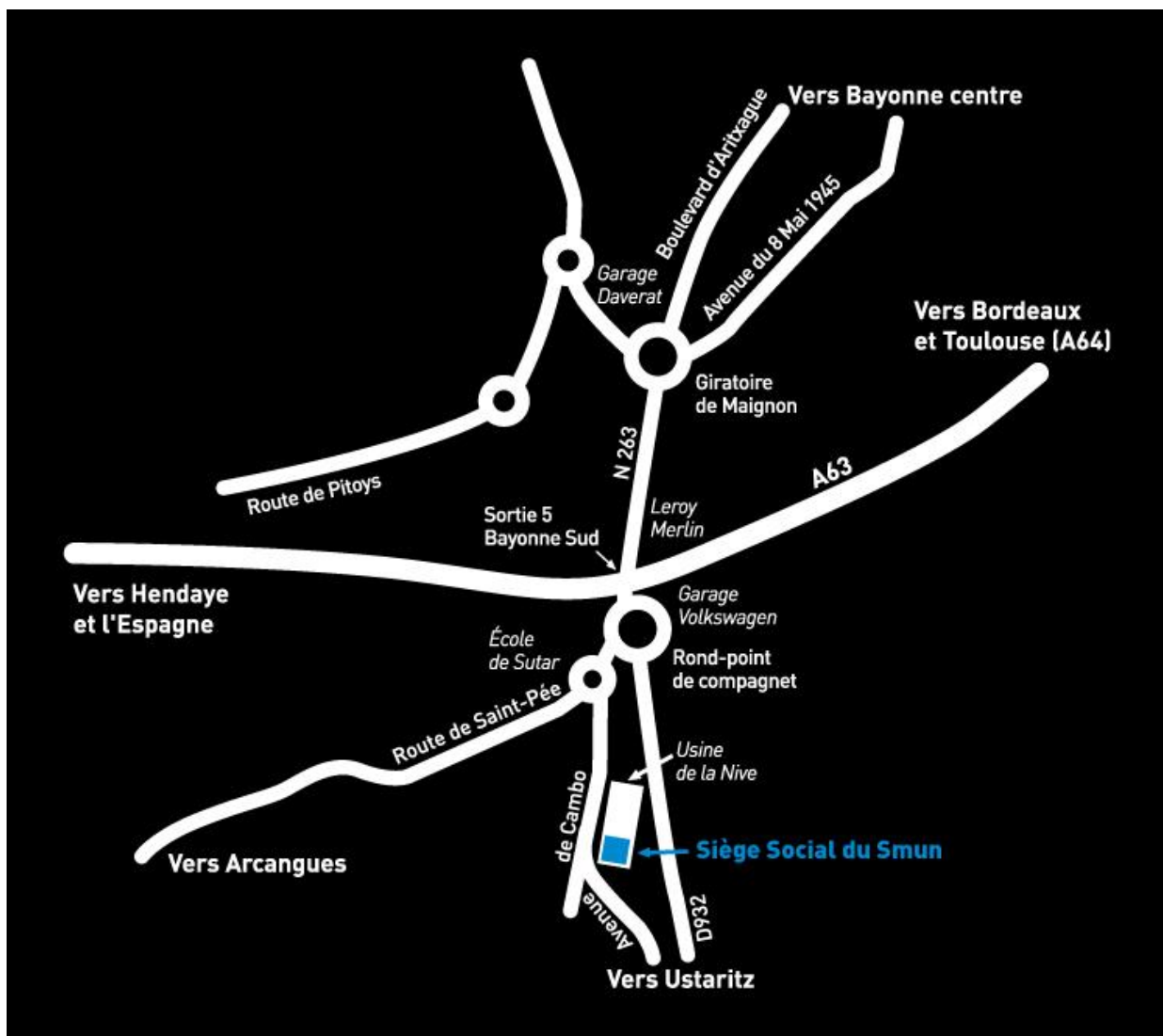
DOSSIER DE PRESSE

Les acteurs du Contrat de bassin des Nives

- Le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive
- L'agence de l'eau Adour-Garonne
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques
- La région Aquitaine
- L'Agglomération Côte basque - Adour
- Le Syndicat mixte de la Nive maritime
- Les communautés de communes du territoire : communauté de commune Garazi-Baigorri, communauté de communes Errobi et communauté de communes Iholdi-Oztibarre
- Les Syndicats d'eau potable : SIAEP de la Région d'Ainlice, SIAEP Ahaxe-Mendive-Lecumberry
- Les Syndicats d'assainissement collectif : Ura et Ur Garbi
- Les 46 communes du bassin versant



PLAN D'ACCES



Syndicat Mixte de l'usine de la Nive
27 avenue de Cambo – 64 600 Anglet